



**Conseil Economique
et Social**

Distr.
GENERALE

E/CN.4/1992/57
7 février 1992

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Quarante-huitième session
Point 24 de l'ordre du jour

CONFERENCE MONDIALE SUR LES DROITS DE L'HOMME

Rapport du Secrétaire général

Introduction

1. Il est rappelé qu'à sa quarante-septième session, par sa résolution 1991/30, la Commission des droits de l'homme a prié le Secrétaire général de lui faire rapport, lors de sa quarante-huitième session, sur les progrès réalisés quant à la préparation de la Conférence mondiale. Le rapport ci-après est présenté en réponse à cette demande.

2. Le Comité préparatoire de la Conférence mondiale s'est réuni à Genève du 9 au 13 septembre 1991. Dans sa résolution 46/116 du 17 décembre 1991, l'Assemblée générale a pris note avec satisfaction du rapport du Comité préparatoire (A/CONF.157/PC/6) et adopté plusieurs décisions relatives à l'ordre du jour et au règlement intérieur de la Conférence mondiale ainsi qu'au lieu où elle se tiendrait (Berlin). L'Assemblée générale a aussi fixé le budget de la Conférence mondiale.

A. Activités d'information

3. En application de l'alinéa d) du paragraphe 4.I de la résolution 46/116 de l'Assemblée générale, des mesures actives sont prises pour donner la publicité la plus large possible à la Conférence mondiale et à ses préparatifs et assurer la pleine coordination des activités d'information dans le domaine des droits de l'homme. A cet égard, le Secrétaire général présentera au Comité préparatoire, à sa deuxième session, un rapport d'ensemble qui fera état des activités entreprises par le Département de l'information et le Centre pour les droits de l'homme en relation avec la Conférence mondiale et ses préparatifs.

B. Calendrier des réunions du Comité préparatoire

4. En application du paragraphe 4.II de la résolution 46/116, le calendrier des réunions du Comité préparatoire, tel que l'Assemblée générale l'a approuvé, devrait être comme suit :

a) La deuxième session du Comité préparatoire se tiendra du 30 mars au 10 avril 1992.

b) La troisième session se tiendra du 14 au 19 septembre 1992 et, s'il y a lieu, elle sera poursuivie jusqu'au 25 septembre 1992.

c) La quatrième session du Comité préparatoire est provisoirement prévue pour la période allant du 22 mars au 2 avril 1993.

Toutes les sessions du Comité préparatoire auront lieu à Genève.

C. Fonds de contributions volontaires pour les pays les moins avancés

5. S'agissant des frais de participation des représentants des pays les moins avancés aux réunions préparatoires, ainsi que de leur participation aux réunions régionales et à la Conférence mondiale elle-même, la Commission est renvoyée au rapport du Secrétaire général sur la constitution d'un fonds de contributions volontaires pour assurer la participation de représentants des pays les moins avancés (E/CN.4/1992/57/Add.1).

D. Réunions régionales chargées de préparer la Conférence mondiale sur les droits de l'homme

6. Au paragraphe 4.IV de sa résolution 46/116, l'Assemblée générale a décidé que, conformément aux objectifs et aux dispositions de sa résolution 45/155, des réunions régionales seraient organisées pour chaque région qui le souhaitait, dans le cadre institutionnel des commissions régionales ou avec l'aide de celles-ci, et que ces réunions seraient financées au titre des activités préparatoires de la Conférence mondiale, comme l'avait recommandé la Commission des droits de l'homme au paragraphe 8 de l'annexe à sa résolution 1991/30.

7. Divers groupes régionaux ont signalé au Secrétaire général de la Conférence qu'ils souhaitaient organiser comme suit des réunions régionales pour préparer la Conférence mondiale sur les droits de l'homme :

- i) Réunion régionale pour l'Amérique latine
San José (Costa Rica), 6-10 juillet 1992
- ii) Réunion régionale pour l'Asie
Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), Bangkok, 17-21 août 1992
- iii) Réunion régionale pour l'Afrique
Tunis (Tunisie), 2-6 novembre 1992.

8. On s'attend que les participants aux réunions régionales axeront leurs travaux sur les moyens d'améliorer l'application des normes en matière de droits de l'homme aux niveaux international, régional et national tout en gardant présents à l'esprit les aspects des droits de l'homme jugés particulièrement pertinents dans les régions respectives.

9. Les questions de protection et de promotion des droits de l'homme, notamment l'application des instruments internationaux et régionaux en matière de droits de l'homme, seront inscrites à l'ordre du jour provisoire des réunions régionales préparatoires. De plus, chaque réunion régionale aborderait les questions relatives aux objectifs de la Conférence mondiale qui, du point de vue de la région, revêtent une importance particulière. La Conférence mondiale elle-même examinera le rapport final de chaque réunion préparatoire régionale.

E. Etat d'avancement des études et documents

10. A l'alinéa a) du paragraphe 4.V de la résolution 46/116, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'établir un nombre limité de brèves études analytiques et concrètes sur les questions mentionnées au paragraphe 1 de sa résolution 45/155 et dans la résolution 1991/30 de la Commission des droits de l'homme, en particulier au paragraphe 2 de l'annexe à cette résolution, compte tenu de la documentation établie pour la première session du Comité préparatoire. A sa deuxième session, le Comité préparatoire sera saisi d'une liste de ces études ainsi que d'indications quant à leur teneur.

11. En application de l'alinéa a) du paragraphe 4.V de la résolution 46/116 de l'Assemblée générale, des recherches et des travaux ont été entrepris pour dresser un inventaire des études et rapports de l'ONU sur les questions de droits de l'homme ou questions connexes en vue d'établir un répertoire de ces études et rapports. Compte tenu de l'état actuel d'avancement des travaux, le Secrétaire général pense pouvoir mener à bien ce projet à la fin de l'automne 1992.

12. La Commission voudra bien noter que la bibliothèque de l'ONU à Genève et le Centre pour les droits de l'homme travaillent actuellement à l'établissement d'une bibliographie sur les droits de l'homme. La publication de cette bibliographie devrait aider à mettre au point le répertoire et constituer un important outil de recherche pour toutes les personnes intéressées.

13. En réponse à la demande faite à l'alinéa b) du paragraphe 4.V de la résolution 46/116, de l'Assemblée générale et en vue de la deuxième session du Comité préparatoire, un rapport est actuellement en chantier sur les réunions qui ont été organisées dans le cadre du programme des Nations Unies relatif aux droits de l'homme.

14. En réponse à l'Assemblée générale qui, à l'alinéa d) du paragraphe 4.V de sa résolution 46/116 avait demandé une mise à jour de la publication intitulée Activités de l'ONU dans le domaine des droits de l'homme, d'importants efforts ont été entrepris pour qu'une édition à jour et restructurée de cette publication puisse sortir à l'automne 1992. La nouvelle édition fera apparaître avec plus de cohérence les priorités du programme des Nations Unies relatif aux droits de l'homme et devrait constituer un instrument de travail précieux dans le cadre du processus préparatoire de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme.

15. S'agissant du Recueil d'instruments internationaux et du Status of International Instruments, l'Assemblée générale, à l'alinéa e) du paragraphe 4.V de sa résolution 46/116, a demandé qu'ils soient mis à jour et comprennent aussi les textes d'instruments régionaux relatifs aux droits de l'homme. Des consultations ont été engagées avec les organisations régionales chargées des droits de l'homme et responsables de ces instruments en vue d'établir un inventaire complet des textes à inclure dans les publications mises à jour. La date cible de publication devrait se situer vers la fin de l'année 1992.